

politique nationale. Comme le disait ce matin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, quel que soit l'angle sous lequel on considère les Nations Unies, il faut admettre que cette question relative au Moyen-Orient, étudiée aux Nations Unies, ne constitue qu'un aspect du problème général qui se pose dans cette partie du globe.

Selon le député de Peace-River, il faudrait, en une telle matière, ne pas omettre la grande puissance que peut représenter la force morale dans le monde. Nous sommes tous d'accord à ce sujet, cela va de soi. Je suis convaincu que la résolution que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a présentée en novembre, immédiatement après la proposition en vue d'une cessation des hostilités, reconnaissait la valeur de la force morale telle qu'elle s'est exprimée dans la décision des Nations Unies. Je dirai en passant que cette décision a été acceptée par la Grande-Bretagne et la France, bien qu'au moins dix résolutions n'aient pu amener l'Union soviétique à reconnaître ce que comportait la résolution adoptée aux Nations Unies, protestant contre l'agression de l'Union soviétique en Hongrie.

Il s'agit d'une question compliquée.

C'est une question à la solution de laquelle la plupart des membres des Nations Unies travaillent sérieusement depuis plusieurs mois. Si l'on n'a pas trouvé de solutions à la satisfaction de tous les membres de la Chambre et, en particulier, du chef de l'opposition, ce n'est pas parce que le Canada, ou ses délégués, ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'ont pas essayé de faire accepter, au moyen de sages négociations, des règlements ouvrant la voie à une conclusion satisfaisante.

Depuis une dizaine de jours environ, nous avons assisté à la Chambre à l'éclosion d'une pratique qui ne me paraît guère propre à l'élaboration d'une bonne politique étrangère et qui ne devrait pas, je pense, à propos de questions d'une si haute importance, être admise comme étant conforme à la tradition établie à la Chambre des communes en matière de débat ou de demande de renseignements. Je doute qu'au parlement du Royaume-Uni, que le chef de l'opposition rappelle si souvent à notre attention, on ait accepté comme une tradition que des questions portant sur les relations internationales soient posées aux ministres compétents sans préavis suffisant pour leur permettre de peser parfaitement toute la portée des réponses.

Mon honorable ami m'a posé des questions de cette sorte plusieurs fois en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et quand je lui ai dit que c'étaient des questions sur lesquelles j'aimerais réfléchir davantage, il a plutôt donné l'impression que

je devrais donner une réponse immédiate. Lors de négociations aussi délicates que celles auxquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a participé ces mois derniers, je suis sûr que nul mieux que l'honorable député ne se rend compte combien il est important de n'exposer les résultats de ces négociations qu'en temps opportun. Quand des négociations sont en cours, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il faille les divulguer à un moment déterminé.

Personne ne conteste la nécessité de déclarer la politique qui a suivi les négociations et de la laisser discuter. Cependant, à l'égard de questions qui intéressent la sécurité et la paix du monde, je le dis en toute déférence, l'opposition ne se comporte pas comme doit le faire une opposition vraiment consciente de ses devoirs quand elle s'attend qu'on réponde sur-le-champ à toutes les questions, au fur et à mesure qu'elles sont posées.

Je veux m'arrêter à un autre point. Le chef de l'opposition a donné à entendre, comme d'autres qui siègent derrière lui l'ont fait à maintes reprises au cours de la présente session par leurs interruptions, que le programme du gouvernement, tel qu'il a été mis à exécution par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ces derniers mois est dirigé contre nos amis du Royaume-Uni, qu'il s'inspire du désir de conserver des relations indûment amicales avec les États-Unis et que ce sont nos interventions à l'Assemblée des Nations Unies qui ont gravement compromis l'intégrité et l'unité du Commonwealth.

Le secrétaire d'État a expliqué clairement ce matin que nos actes, loin de nuire à l'unité du Commonwealth, ont largement contribué à son renforcement et à son unité; ils ont permis qu'il continue de jouer un rôle utile dans la cause de la préservation de la paix au sein des nations du monde. Comme le disait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce point de vue est celui des membres asiatiques, qui représentent, on le sait, une fort importante partie du Commonwealth.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les citations dont a parlé ce matin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'étaient pas le fait de Canadiens ni d'Asiatiques, mais que pour la plupart elles étaient tirées de journaux ou de publications du Royaume-Uni. L'attitude que nous avons prise a été celle d'une nation indépendante et souveraine appartenant au Commonwealth des nations. Elle n'était pas faite pour détruire notre unité. Cette attitude, ainsi que l'ont démontré les événements, a laissé le Commonwealth aussi vigoureux et uni qu'auparavant.

Et puis, est-ce vraiment servir la cause de la paix que de prétendre que nous ne devons pas conformer notre politique à celle